

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 5 novembre 2018 à 19h30 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne ainsi que messieurs les conseillers Nelson Turgeon, Pierre Quirion et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la trentaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

18-11-372

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Réception d'une pétition pour l'entretien hivernal du rang Ste-Clémence;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Dépôt du rapport du maire;
6. Publication du rapport du maire;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2018;
8. Dépôt des états financiers au 31 octobre 2018;
9. Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2018;
10. Dépôt du formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
11. Embauche de monsieur Steven Blackburn à titre de préposé aux services généraux;
12. Embauche de monsieur Daniel Shink à titre de journalier au Service des loisirs;
13. Embauche d'un surnuméraire au Service des travaux publics;
14. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019;
15. Achat de la propriété du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest : autorisation de dépense et détermination du mode de financement;
16. Abrogation de la résolution 17-06-188 relative à l'achat de feux de circulation temporaire;
17. Désengagement d'un montant de 65 000 \$ sur le fonds de roulement relativement à des travaux de réfection du réseau pluvial du secteur Saint-Daniel en vertu de la résolution portant le numéro 16-04-114;
18. Financement du règlement d'emprunt numéro 205-17 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : acceptation de l'offre;
19. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 695 500 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018;
20. Acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics : modification du mode de financement;

21. Acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics : autorisation d'emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 234-18;
22. Achat de carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 : mandat à l'Union des Municipalités du Québec;
23. Appui financier à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock en vertu de la résolution numéro 18-06-198 : détermination du mode de financement;
24. Mode de facturation pour le service de Transport adapté de la région de Thetford : position du conseil;
25. Adoption de la liste des voies de circulation entretenues par la Municipalité au cours de la période hivernale 2018-2019;
26. Déneigement des rues autour du lac Jolicoeur : octroi d'un mandat;
27. Déneigement de la route du Lac-Rochu : octroi d'un mandat;
28. Projet de réfection de la patinoire extérieure du secteur Sacré-Cœur-de-Marie : conclusion d'un contrat de bail emphytéotique, autorisation de signature et octroi d'un mandat à un notaire;
29. Enregistrement d'un avis de contamination au registre foncier de la propriété du 2-4, rue Notre-Dame Nord : octroi d'un mandat à un notaire et autorisation de signature;
30. Élargissement de l'emprise publique du Petit 13e Rang : octroi de mandats et autorisation de signature;

Aménagement, urbanisme et environnement

31. Présence du myriophylle à épi au lac du Huit : dépôt d'une demande d'aide financière au programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;
32. Analyse et recommandation du CCU pour une demande de dérogation mineure pour le 768, route 267;
33. Projet de réaménagement des rues Principale Ouest et Sheink financé par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA): engagement de la Municipalité;

Développement socio-économique

34. Dépôt par Plein Air Adstock d'un projet d'aménagement de sentiers multifonctionnels au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air : appui et autorisation;
35. Stratégie de diffusion de la campagne publicitaire Par chez nous : autorisation de dépense;
36. Mention de la Semaine de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches;
37. Programme incitatif à l'achat local J'Achète Adstock : imposition d'un moratoire;

Travaux publics et voirie

36. Caractère accidentogène d'une portion de la route 269 : demande d'intervention au MTQ;

Sécurité publique

38. Achat d'une lance perforatrice et de lumières à angle pivotante : autorisation de dépense;
39. Programme d'aide financière à la formation des pompiers volontaires : autorisation de dépôt d'une demande auprès du ministère de la Sécurité publique;

Affaires diverses

40. Inspection et entretien des extincteurs ainsi que les inspections des systèmes : octroi d'un contrat;
41. Résolution d'appui aux contribuables sinistrés à la suite de la tornade du 29 août 2018;
42. Gestion durable des eaux pluviales : renouvellement d'une aide financière pour la recherche;

43. Comptes rendus des élus;
44. Période de questions;
45. Informations générales;
46. Levée de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

**RÉCEPTION D'UNE PÉTITION POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG
SAINTE-CLÉMENCE**

Monsieur le Maire informe que le secrétariat municipal a accusé réception d'une pétition pour l'entretien hivernal du rang Sainte-Clémence.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Malgré l'abolition dans le Code municipal de l'obligation du maire de faire rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil au moins quatre semaines avant l'adoption du budget, Monsieur le Maire désire préserver la pratique.

Dans son discours, celui-ci présente ainsi la situation financière de la Municipalité en abordant les états financiers de l'année 2017, les indications préliminaires du présent exercice, le bilan de l'année et les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus et la reddition des comptes relativement aux indicateurs de gestion.

De plus, le premier magistrat dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense excédant la somme de 25 000 \$ pour chacun des fournisseurs dont des contrats ont été conclus après le dernier discours du maire ainsi qu'une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

18-11-373

PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de publier le discours du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-374

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 047 423.14 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers au 31 octobre 2018 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent le contacter pour obtenir les explications.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2018

En conformité à la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose, séance tenante, les états comparatifs des revenus et des dépenses. Ces deux (2) documents portent la date du 31 octobre 2018. Transmis préalablement par voie électronique, tous les membres confirment avoir reçu ces documents.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers et aux états comparatifs. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale adjointe pour obtenir les explications.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

En vertu de cette obligation, Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne et messieurs les conseillers Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Nelson Turgeon et Sylvain Jacques ont tous déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la Loi.

18-11-375

EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN BLACKBURN À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX

ATTENDU que la Municipalité désire pourvoir un poste de préposé aux services généraux;

ATTENDU l'appel de candidatures;

ATTENDU que le comité spécialement formé à cet effet signale que monsieur Steven Blackburn a satisfait aux exigences au terme du processus et recommande son embauche;

ATTENDU la condition formulée par le comité c'est-à-dire la réception d'un bilan de santé satisfaisant avant le début de sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'embaucher monsieur Steven Blackburn à titre de préposé aux services généraux dans le respect des dispositions de la convention collective présentement en vigueur dans la municipalité, conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-376

EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL SHINK À TITRE DE JOURNALIER AUX SERVICES DES LOISIRS

ATTENDU que la Municipalité désire pourvoir un poste de journalier au Service des loisirs;

ATTENDU l'appel de candidatures;

ATTENDU que le comité spécialement formé à cet effet signale que monsieur Daniel Shink a satisfait aux exigences au terme du processus et recommande son embauche;

ATTENDU la condition formulée par le comité c'est-à-dire la réception d'un bilan de santé satisfaisant avant le début de sa période de probation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'embaucher monsieur Daniel Shink à titre de journalier au Service des loisirs dans le respect des dispositions de la convention collective présentement en vigueur dans la municipalité, conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-377

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU les besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'embaucher monsieur Vladimir Jovanovic à titre de préposé occasionnel aux services généraux selon les termes de la convention collective, conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-378

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, lesquelles débiteront à 19h30 aux jours, dates et endroits apparaissant au calendrier ci-dessous :

Mois	Lundi	Emplacement
Janvier	14	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Février	11	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	11	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Avril	8	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	13	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Juin	10	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Juillet	8	Salle communautaire de l'église, Saint-Daniel
Août	12	Chalet des loisirs, Sainte-Anne-du-Lac
Septembre	9	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Octobre	7	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	11	Édifice Bernardin-Hamann, Saint-Méthode
Décembre	9	Centre intergénérationnel, Sacré-Cœur-de-Marie

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-379

**ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ DU 261, CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST :
AUTORISATION DE DÉPENSE ET DÉTERMINATION DU MODE DE
FINANCEMENT**

ATTENDU le dépôt d'une promesse d'achat pour une terre dans le cadre du projet de la phase II de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches en vertu de la résolution portant le numéro 18-05-170;

ATTENDU que l'offre déployée par la Municipalité pour se porter acquéreur de la propriété du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest a été acceptée;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la dépense de 177 000 \$ et d'en définir le mode de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dépense de 177 000 \$ pour l'achat de la propriété du 261, chemin Sacré-Cœur Ouest;
- de financer cet achat en puisant le montant au fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de l'année financière 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-11-380 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 17-06-188 RELATIVE À L'ACHAT DE FEUX DE CIRCULATION TEMPORAIRE**

ATTENDU que la résolution numéro 17-06-188 prévoyait l'acquisition d'un ensemble de feux de signalisation temporaire;

ATTENDU que cet achat n'est plus un besoin;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'abroger la résolution portant le numéro 17-06-188 laquelle prévoyait l'acquisition d'un ensemble de feux de signalisation temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-11-381 **DÉSENGAGEMENT D'UN MONTANT DE 65 000 \$ SUR LE FONDS DE ROULEMENT RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL DU SECTEUR SAINT-DANIEL EN VERTU DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 16-04-114**

ATTENDU que la résolution portant le numéro 16-04-114 prévoyait l'exécution de plusieurs types de travaux d'infrastructures et leur mode de financement;

ATTENDU qu'une partie du financement de la réfection du réseau pluvial de Saint-Daniel était puisée à même le fonds de roulement;

ATTENDU qu'il y a lieu de désengager un montant 65 000 \$ au fonds de roulement prévu pour lesdits travaux de réfection;

ATTENDU que les travaux de réfection seront inclus dans le cadre d'un programme de subvention gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de désengager un montant de 65 000 \$ au fonds de roulement initialement prévu pour la réfection du réseau pluvial de Saint-Daniel.

Adopté à la majorité des conseillers, madame Nicole Champagne et monsieur Nelson Turgeon exprimant leur désaccord.

18-11-382 **FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 205-17 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : ACCEPTATION DE L'OFFRE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 695 500 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

23 700 \$	3,56800 %
24 700 \$	3,56800 %
25 500 \$	3,56800 %
26 600 \$	3,56800 %
595 000 \$	3,56800 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,56800 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 700 \$	3,74000 %
24 700 \$	3,74000 %
25 500 \$	3,74000 %
26 600 \$	3,74000 %
595 000 \$	3,74000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,74000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 700 \$	2,60000 %
24 700 \$	2,90000 %
25 500 \$	3,05000 %
26 600 \$	3,20000 %
595 000 \$	3,35000 %

Prix : 98,04300

Coût réel : 3,78952 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la Région de Thetford est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que la Municipalité d'Adstock accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la région de Thetford pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 695 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 205-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-383

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 695 500 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Adstock souhaite emprunter par billets pour un montant total de 695 500 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
205-17	695 500 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 205-17, la Municipalité d'Adstock souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	23 700 \$	
2020.	24 700 \$	
2021.	25 500 \$	
2022.	26 600 \$	
2023.	27 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	567 400 \$	(à renouveler)

- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 205-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-384

ACQUISITION DE DEUX CAMIONS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : MODIFICATION DU MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil a adopté la résolution portant le numéro 18-06-204 intitulée « Projet d'acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics : adjudication du contrat, autorisation de signature et mode de financement »;

ATTENDU que cette résolution prévoyait le financement de l'achat des camions par location de crédit-bail sur une période de 7 ans renouvelable;

ATTENDU que les taux d'intérêt pour financer l'achat desdits camions sont supérieurs par ce mode de financement que par un règlement d'emprunt;

ATTENDU la possibilité de financer cet achat par le règlement d'emprunt numéro 234-18;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le mode de financement pour l'acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, nonobstant la résolution portant le numéro 18-06-204, de financer le montant de la dépense reliée à l'acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 234-18 de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-385

ACQUISITION DE DEUX CAMIONS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 234-18

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 234-18 autorise la Municipalité d'Adstock à dépenser un montant de 4 300 000 \$ aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, les travaux de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6^e Rang et les travaux d'aménagement liés à la route;

ATTENDU l'achat d'équipements roulants autorisé en vertu de la résolution portant le numéro 18-06-204;

ATTENDU que la municipalité a reçu, le 17 octobre 2018, une communication émanant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 234-18;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas les liquidités financières nécessaires pour acquitter les dépenses reliées à l'achat des deux camions pour le Service des travaux publics;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour acquitter des dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser le directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 800 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 234-18 pour l'achat d'équipements roulants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-386

**ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2019
AU 31 MARS 2022 : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU la Municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;
- que la Municipalité d'Adstock confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;
- qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;
- que la Municipalité d'Adstock confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-387

APPUI FINANCIER À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK EN VERTU DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-06-198 : DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que, par la résolution portant le numéro 18-06-198, la Municipalité souhaite appuyer financièrement la Coopérative de solidarité du mont Adstock en déposant un acompte d'un montant de 100 000 \$ pour l'acquisition d'une partie du lot 5 448 308 sous certaines conditions;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer un mode de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de financer l'acompte d'un montant de 100 000 \$ prévu à la résolution portant le numéro 18-06-198 en puisant le montant au surplus accumulé de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-388

MODE DE FACTURATION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD : POSITION DU CONSEIL

ATTENDU que le conseil municipal a toujours défendu des principes d'équité entre les citoyens, peu importe où ils habitent sur le territoire d'Adstock;

ATTENDU que le coût chargé pour le service de Transport adapté de la région de Thetford ne serait plus en fonction des usagers, mais serait le même pour toutes les municipalités en tenant compte d'un prorata de la population;

ATTENDU que le service offert aux usagers n'est pas le même sur l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock se dit prête à assumer une hausse de sa quote-part pourvu que le service aux usagers soit rehaussé ou que le mode de facturation tienne compte d'autres facteurs circonstanciels;

ATTENDU que certaines communautés sont désavantagées entre elles par rapport aux services offerts;

ATTENDU qu'il y a eu d'améliorer le mode de facturation proposé;

ATTENDU que le conseil municipal continue sa réflexion afin d'évaluer et de proposer d'autres alternatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de signifier à l'organisme responsable du transport adapté de la région de Thetford Mines ainsi qu'à la MRC des Appalaches que le conseil municipal d'Adstock désapprouve le mode de facturation proposé considérant le manque d'équité et d'uniformité en lien avec la prestation de services.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-389

ADOPTION DE LA LISTE DES VOIES DE CIRCULATION ENTRETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, un officier municipal doit déposer, au conseil, la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la Municipalité, pendant la prochaine saison hivernale;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de cette liste et expriment leur satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter la liste des voies de circulation devant être entretenues à la circulation automobile, par la municipalité, pendant la période hivernale 2018-2019, telle que soumise par monsieur Jérôme Grondin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-390

DÉNEIGEMENT DES RUES AUTOUR DU LAC JOLICOEUR : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire confier à un entrepreneur le déneigement des rues autour du lac Jolicoeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'octroyer, à l'entrepreneur Forfaits Renaud Doyon, le contrat de déneigement des rues du lac Jolicoeur au montant de 13 205 \$, taxes en sus. Il est également résolu d'autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-391

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DU LAC-ROCHU : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la municipalité a accepté, en vertu de la résolution portant le numéro 13-12-151, de prendre à sa charge l'entretien de la route du Lac-Rochu;

ATTENDU que la Municipalité, en vertu de cette prise en charge, doit pourvoir au déneigement de ce chemin;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier cette tâche à un entrepreneur;

ATTENDU que Stéphane Marcoux a signifié son intention de poursuivre les activités de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le déneigement à forfait de la route du Lac-Rochu sur une distance d'environ 756 mètres;
- d'octroyer à monsieur Stéphane Marcoux, entrepreneur privé du secteur, le pour un montant de 2 550 \$, taxes incluses, le contrat de déneigement de la partie de la route en question;
- lorsque requis, d'autoriser monsieur Marcoux à s'approvisionner en abrasif à même la réserve de la Municipalité d'Adstock;
- que la Municipalité d'Adstock décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages pouvant être causés à la voie de circulation par l'attribution de ce contrat, monsieur Marcoux ayant été informé de cette déclinaison;
- d'autoriser le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-392

PROJET DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DU SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE, AUTORISATION DE SIGNATURE ET OCTROI D'UN MANDAT À UN NOTAIRE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une réponse positive suite au dépôt d'une demande d'aide financière pour son projet de réaménagement des patinoires extérieures soumis dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que la patinoire extérieure du secteur Sacré-Cœur-de-Marie soit implantée sur le lot 5 135 258, appartenant à la Paroisse St-Esprit des Pentes-Côtes;

ATTENDU que la Paroisse St-Esprit des Pentes-Côtes acquiesce à la demande de la Municipalité de convenir d'un bail emphytéotique sur le lot 5 135 258 afin de permettre à la Municipalité d'y aménager la patinoire extérieure;

ATTENDU la nécessité de conclure un bail emphytéotique avec la Paroisse et de procéder à l'enregistrement au registre foncier dudit bail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- de conclure un contrat de bail emphytéotique avec la Paroisse St-Esprit des Pentes-Côtes relatif à la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien de la patinoire extérieure sur le lot 5 135 258, pour une durée minimale de 99 ans, bail consenti gratuitement;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de rédiger le contrat de bail emphytéotique et de publier, au registre foncier, ledit contrat;

- de défrayer tous les frais notariés associés à cette transaction;
- d'autoriser le maire ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-393

ENREGISTREMENT D'UN AVIS DE CONTAMINATION AU REGISTRE FONCIER DE LA PROPRIÉTÉ DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : OCTROI D'UN MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité s'est portée acquéreuse du lot numéro 5 449 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, dont l'adresse civique est le 2-4, rue Notre-Dame Nord;

ATTENDU l'étude de caractérisation environnementale phase II réalisée par la firme Terrapex Environnement Ltée;

ATTENDU que l'étude a démontré la présence de contaminants dans le sol;

ATTENDU que le rapport a été déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que, suite la réalisation d'études de caractérisation environnementale phases 1 et 2, la Municipalité est dans l'obligation de faire enregistrer un avis de contamination au registre foncier en vertu de l'article 31.58 de la Loi sur la qualité sur l'environnement;

ATTENDU le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol-Plus pour la réhabilitation du terrain contaminé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Martin Hamel, notaire le mandat de publier au registre foncier et de préparer l'enregistrement d'un avis de contamination de la propriété du 2-4, rue Notre-Dame Nord (lot 5 449 411) au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Frontenac (Lac-Mégantic);
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-394

ÉLARGISSEMENT DE L'EMPRISE PUBLIQUE DU PETIT 13^E RANG : OCTROI DE MANDATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire procéder au réaménagement d'une portion du Petit 13^e Rang;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'élargissement de l'emprise publique pour réaliser les travaux;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 18-09-310, la Municipalité a acquis une bande d'une longueur de 400 mètres par 3,3 mètres de large afin de répondre aux normes minimales de largeur pour une voie publique, soit 15 mètres;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au transfert et de faire préparer les documents nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de confier, à la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra, un mandat d'honoraires professionnels afin de préparer un plan et une description technique de la bande d'une longueur de 400 mètres par 3,3 mètres de large acquis à partir du lot 5 449 670;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété de la parcelle de terrain du lot 5 449 670 visé pour l'élargissement de l'emprise publique du Petit 13^e Rang;
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier. Advenant que les documents doivent être signés après le 1^{er} janvier 2019, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.
- d'affecter la dépense au Fonds conjoncturel de développement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

18-11-395

PRÉSENCE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC DU HUIT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PEE) de la Fondation de la faune du Québec;

ATTENDU que, suite à la découverte de la présence du myriophylle à épi dans le lac du Huit, la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme afin d'éradiquer et d'éviter la prolifération de la plante exotique envahissante;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est prête à s'engager financièrement afin que le projet se réalise;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande et de désigner, au nom de la Municipalité, une personne responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes auprès de la Fondation de la Faune du Québec;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et des Communications à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du dossier, y compris le dépôt de ladite demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-396

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LE 768, ROUTE 267

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée afin de régulariser l'empiètement du garage isolé déjà construit situé en cour avant du 768, route 267. Le garage, construit en 2009 suite au permis délivré numéro 2009-09-191, est implanté à 7.13 mètres de l'emprise municipale, alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prévoit une marge avant minimale de 9.1 mètres dans cette zone IDA (îlot déstructuré avec morcellement).

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 768, route 267 et ainsi accepter la localisation du garage à 7.13 mètres de l'emprise de la voie publique conditionnellement à la pose du revêtement extérieur dudit garage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-397

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES PRINCIPALE OUEST ET SHEINK FINANCÉ PAR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA): ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le réaménagement des rues Principale Ouest et Sheink;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une réponse positive du programme de subvention;

ATTENDU que le nom du programme a été modifié ainsi que quelques modalités;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande à la Municipalité de lui faire parvenir une résolution conforme au nouveau programme en ce qui concerne ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal d'Adstock autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);
- que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

18-11-398

DÉPÔT PAR PLEIN AIR ADSTOCK D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR : APPUI ET AUTORISATION

ATTENDU que l'amélioration du pôle récréotouristique du mont Adstock passe par le développement d'activités sur quatre saisons;

ATTENDU que le projet d'aménager des sentiers moins abrupts autour de la montagne viendra chercher une nouvelle clientèle de randonneurs, dont les jeunes familles, puisque le sentier Desjardins d'une longueur de 2.6 km est considéré comme une piste pour experts;

ATTENDU que le projet du Domaine Escapad créera de l'achalandage dans les sentiers pédestres et de raquettes;

ATTENDU que Plein air Adstock s'engage à trouver les fonds nécessaires afin de réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu que la Municipalité d'Adstock, dans l'éventualité qu'elle se rende acquéreuse dudit lot, accepte de rendre disponible pour une période de 10 ans, soit de 2018 à 2028, une parcelle du lot 5 448 308-P qui lui appartient à Plein air Adstock pour qu'il puisse réaliser des sentiers multifonctionnels (pédestre et raquette).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-399

STRATÉGIE DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE PAR CHEZ NOUS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité a lancé, conjointement avec la Boulangerie St-Méthode et Bercomac – Mahindra Canada Est, la campagne publicitaire Par chez nous;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une stratégie de diffusion de ladite campagne;

ATTENDU la proposition de l'agence Les Prétentieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à l'agence Les Prétentieux le mandat de développer et de mettre en place une stratégie de diffusion de la campagne publicitaire Par chez nous;
- d'acquitter le tiers de la facture établie à 400 \$ avec Bercomac Ltée et la Boulangerie St-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

MENTION DE LA SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Monsieur le Maire mentionne que du 5 au 15 novembre se tiendra la 10^e édition des Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches. Il mentionne également que plusieurs activités auront lieu pendant ces dix (10) jours.

18-11-400

PROGRAMME INCITATIF À L'ACHAT LOCAL J'ACHÈTE ADSTOCK : IMPOSITION D'UN MORATOIRE

ATTENDU que le programme incitatif à l'achat local J'Achète Adstock est effectif depuis 2016;

ATTENDU que le plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité prévoit des mesures visant à aider les jeunes familles;

ATTENDU que la Municipalité souhaite revoir les objectifs et les modalités du programme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'imposer un moratoire dans le but de réviser et de bonifier le programme incitatif à l'achat local avec les organismes partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'imposer le moratoire à partir d'aujourd'hui le temps que le programme soit révisé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

18-11-401

**CARACTÈRE ACCIDENTOGÈNE D'UNE PORTION DE LA ROUTE 269 :
DEMANDE D'INTERVENTION AU MTQ**

ATTENDU le nombre d'accidents et la dangerosité d'une portion de la route 269 entre les villages de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie en direction du lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports de corriger le tracé tel qui a été convenu dans le passé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de demander au ministère des Transports, via une communication écrite, des modifications du tracé de la route 269 jugé accidentogène. Il est également résolu de transmettre la communication à la députée provinciale de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

18-11-402

**ACHAT D'UNE LANCE PERFORATRICE ET DE LUMIÈRES À ANGLE
PIVOTANTE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la demande du Service de sécurité incendie et étudiée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser une dépense pour l'achat d'une lance perforatrice et de six lumières à angle pivotante au montant de 1 831 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-403

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de

disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock prévoit la formation de deux (2) pompiers pour la formation Pompier 1 et la formation de vingt-cinq (25) pompiers pour la formation RCR au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

18-11-404

INSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS AINSI QUE LES INSPECTIONS DES SYSTÈMES AUTOMATIQUES : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Centre d'extincteur SL datée de 2 novembre 2018 pour l'inspection et l'entretien des extincteurs et l'inspection des systèmes automatiques municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de confier à la firme Centre d'extincteur SL, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, un contrat d'inspection et d'entretien des extincteurs et d'inspection des systèmes automatiques municipaux selon les prix unitaires prévus dans l'offre de services datée du 2 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-405

RÉSOLUTION D'APPUI AUX CONTRIBUABLES SINISTRÉS À LA SUITE DE LA TORNADE DU 29 AOÛT 2018

ATTENDU le passage d'une tornade le 29 août 2018 dernier sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Julien;

ATTENDU que plusieurs contribuables ont subi d'importants dommages à leur propriété;

ATTENDU que le conseil municipal d'Adstock désire appuyer les contribuables dans leur démarche afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreuses pertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock appuie les contribuables sinistrés de Saint-Julien dans leurs démarches auprès des différentes instances afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreux dommages.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-11-406

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : RENOUVELLEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RECHERCHE

Dans le cadre des mises à niveau des infrastructures et des ouvrages d'art municipaux, le conseil municipal confirme son aval concernant la phase 2 du projet de gestion des eaux pluviales en partenariat avec l'Université Laval et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Cette phase concerne l'adaptation aux changements climatiques par l'intégration d'infrastructures vertes et d'infrastructures intelligentes.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer à l'Université Laval et à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) que la Municipalité d'Adstock accepte de participer à titre de partenaire dans la phase 2 du projet de de gestion des eaux pluviales;
- de contribuer financièrement au projet sur trois années, soit 2019, 2020 et 2021, à un montant annuel de 3 500 \$, pour un total de 10 500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-11-407

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h37.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim,

Pascal Binet

JG

Jérôme Grondin